



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## SEINE

**Réunion du 8 mars 2022**

---

Présent.e.s : Carla ARIGONI FOUQUET ; Odile BERARDO ; Laetitia BRANCOVAN ; Myriem CHAMI ; Christiane COURVOISIER ; Maxence HECQUARD ; Marie HECQUARD ; Michèle HUMBERT ; Chantal LINKS ; Philippe LOIRET ; Pierre LUCOT ; Florence MATHIEU ; Patrice MIGNAULT ; Stéphane MINODIER ; Marie-Christine NAFFAH ; Claire POURCIN ; Sylvie RIMSKIY ; Marie-Bénédicte SASSI ; Geneviève VALLETTE D'OSIA.

Invité.e.s : Guy GIRARD ; Claude NAUDAN.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

En introduction de la réunion, l'équipe d'animation rappelle qu'un groupe permettant l'échange d'informations au sein du Conseil a été créé sur l'application téléphonique Whatsapp. Tous les membres du Conseil n'en faisant pas partie sont invités à le rejoindre.

Il est demandé à la Coordination de Conseils de quartier, si compte tenu de l'engagement de comportement civil et d'assiduité aux réunions, des membres du Conseils de quartier avaient été supprimés des listes et si toutefois il était possible de faire preuve de souplesse au vu du récent lancement des Conseils de quartier.

Hada PIERROT-RAMOS FELIZ répond qu'à ce jour, aucune désinscription n'a eu lieu. Bien que la charte des Conseils de quartier de Paris Centre fasse état d'éventuelles démissions en cas d'absence aux réunions pendant plus de 6 mois, celles-ci seront mise en place à partir de cette année, 2021 étant l'année d'installation des Conseils de quartier de Paris Centre.

La différence entre le nombre de participants aux réunions et le nombre d'inscriptions enregistrées étant très élevée, des échanges ont lieu entre les membres du Conseil de quartier sur les méthodes de mobilisation envisageable.

Il est demandé à la Coordinatrice des Conseils de quartier si des réunions hybrides étaient réalisables et si le Conseil de quartier se réunirait systématiquement à Quartier Jeunes ou si l'Académie du Climat pouvait également être envisagée.

Elle répond que pour le moment la Coordination des Conseils de quartier ne dispose pas de matériel garantissant un fonctionnement optimal de la visio et de l'audio pour une réunion de 20 personnes. Il est proposé par une conseillère de Conseil de quartier de mettre à disposition une pieuvre afin qu'une connexion audio puisse être établie avec les membres participants en distanciel. Il est rappelé que pour le bon fonctionnement d'un tel dispositif, il est impératif que la distribution de parole et les échanges soient appliqués sous peine qu'ils deviennent inaudibles.

Concernant le lieu de réunion, il est expliqué que les salles de réunions de Quartier Jeunes étaient mises à disposition par l'administration de ce lieu, laquelle avait jusqu'à présent avait répondu favorablement aux demandes. Pour autant il ne s'agit pas d'un accord systématique. L'Académie du Climat ne met quant à elle à disposition que sa buvette, qui s'avère peu propice aux réunions des Conseils de quartier.

## **Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :**

Dans le cadre de la réalisation des trames vertes boulevard Henri IV et boulevard Bourdon, est-ce qu'un personnel sera dédié à l'entretien des pieds d'arbre ? En dépit des signalements faits dans l'outil Dans Ma Rue pour intervention, notamment boulevard Bourdon, l'entretien n'est pas pris en charge.

L'ensemble des projets de végétalisation réalisés sur les grands axes, et de manière générale tous les projets en pleine terre réalisés par les services de la ville, sont entretenus par les services et ont un système d'arrosage automatique intégré. C'est bien le cas des jardinières en pleine terre entre les pieds d'arbres du boulevard Bourdon, et à terme du boulevard Henri IV.

Concernant les pieds d'arbres côté façade sur le boulevard Bourdon, certains font l'objet de permis de végétaliser et d'autres sont entretenus par la Ville. Pour les permis de végétaliser, les services prennent progressivement l'attache de l'ensemble des porteurs de projets pour s'assurer qu'ils souhaitent, et sont toujours en capacité, d'entretenir leur permis. De son côté, la Mairie de Paris Centre a mis en place un « comité des amis de la biodiversité » pour que les porteurs de permis soient accompagnés au mieux et puissent échanger les bonnes pratiques. Enfin, en ce qui concerne l'ensemble des autres pieds d'arbres, hors permis de végétaliser, ceux-ci seront également repris intégralement et progressivement au fil de la mandature pour remettre des grilles classiques ou créer des fosses de pleine terre selon les configurations locales.

Suite à des échanges portant sur des difficultés de stationnement et d'accessibilité, il est proposé d'interpeller la Mairie de Paris Centre pour qu'elle fasse le point sur ces deux aspects, plus particulièrement à proximité des logements adaptés aux personnes en situation de handicap domiciliées dans la rue de l'Arbre sec et plus largement dans Paris Centre.

En termes de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite, la Mairie de Paris Centre augmente de manière constante leur nombre depuis le début de la mandature. Elle s'est par ailleurs engagée sur une augmentation constante sur les 6 ans de la mandature et chaque projet d'aménagement ou de rénovation est mis à profit pour répondre à cette exigence.

En ce qui concerne l'accessibilité au sens large, la Mairie veille à ce qu'un cheminement piéton d'1m60 minimum sur trottoir soit toujours maintenu dans le cadre de l'implantation de mobilier, événement, terrasse, etc. Par ailleurs, l'ensemble des traversées piétonnes sont adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Il est rappelé par le Conseil de quartier, que des stationnements doivent être prévus à proximité des logements adaptés aux personnes en situation de handicap (rue de l'Arbre sec) notamment pour le personnel soignant les accompagnants (lequel ne peut pas se garer, ce qui complexifie leur soins).

Il est également signalé la fermeture en continue de la barrière installée rue de l'arbre sec dans le cadre des rues aux écoles. En effet, la fermeture devait initialement intervenir pendant les horaires scolaires. Or, en pratique, ce n'est pas le cas et s'apparente à de la privatisation d'espace public.

La rue aux écoles de l'Arbre Sec a toujours prévu une fermeture permanente de la barrière avec remise de clefs aux ayants droit pour la desserte locale (Paris Habitat, écoles, Samaritaine, etc.). Ces ayants droits ont signé une convention les engageant à ne pas circuler dans la rue aux horaires d'entrée et sortie des classes.

L'apaisement des abords des établissements scolaires, notamment par des piétonisation, est un engagement de mandature. Ces projets visent à sécuriser le cheminement des familles et à redonner de l'espace public aux enfants.

Une conseillère de quartier en situation de handicap est domiciliée à proximité et n'a pas la possibilité d'ouvrir la barrière. Les logements sociaux étant arrivés après l'installation de la barrière, le Conseil de quartier signale qu'il conviendrait de les prendre en compte pour revoir le fonctionnement de cette barrière.

Il est indiqué par des membres du Conseil de quartier que ce fonctionnement est propre à la rue de l'arbre sec. Il a été constaté que dans d'autres rues aux écoles du secteur, les barrières sont ouvertes en dehors des horaires d'ouverture des écoles.

Il est demandé à la Mairie de formaliser et diffuser la règle qui prévoit que l'autorisation de l'arrêt des voitures dans les rues ne disposant pas de places matérialisées est autorisé pour une durée de 30 minutes dès lors qu'elles sont dotées d'un disque de stationnement apparent, ainsi que celle sur la possibilité de circulation dans les zones d'aire piétonne indiquées par un panneau de signalisation, à condition qu'il s'agisse de desserte locale.

Les règles de circulation et de stationnement en aire piétonne et en zone de rencontre sont explicitées sur une page dédiée du site internet :

<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/aires-pietonnes-zones-de-rencontre-rappel-des-regles-de-bonne-conduite-17431> .

Le Conseil de quartier émet le souhait qu'un document formalisant l'autorisation de l'arrêt durant 30 minutes des voitures dotées d'un disque de stationnement dans les rues ne disposant pas de places matérialisées soit remis.

Suite au départ en retraite du personnel médical et des professions libérales, qu'est ce qui est prévu par l'Hôtel de Ville et la Mairie de Paris Centre pour assurer la continuité de l'accès au soin?

La Mairie de Paris Centre est bien consciente de ce phénomène structurel, lié d'une part à l'inexorable creux de la vague de recrutement de praticiens depuis une dizaine d'années, d'autre part à la cherté de l'installation en cabinet libéral dans un centre-ville comme celui qui nous occupe. Si nous ne pouvons à notre échelle lutter contre le premier facteur, nous avons fait du second l'un des axes principaux de notre politique de santé et d'urbanisme.

La Mairie de Paris Centre travaille ainsi en collaboration avec les libéraux souhaitant venir s'installer dans nos quartiers. Un certain nombre d'entre eux (généralistes, orthophonistes, gynécologues) ont depuis 2020 pu s'implanter grâce aux partenariats conclus avec les bailleurs sociaux de la Ville, que ce soit dans des immeubles d'habitation ou dans des programmes immobiliers de plus grande envergure, comme celui de la Caserne des Minimes.

Pour ce qui concerne la réflexion plus globale sur l'accès aux soins, un travail de fond s'engage avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Paris Centre : prévue par la loi, supervisée par l'Agence Régionale de Santé et issue d'une coordination des praticiens libéraux de l'arrondissement, en lien avec la Mairie, cette CPTS a défini des axes de travail parmi lesquels on retrouve l'amélioration des parcours de soins, et notamment l'accès à la médecine générale de ville en premier recours. Ce sujet revient par ailleurs sur la table des échanges de différents comités citoyens, comme le Conseil Local du Handicap.

Les différentes parties-prenantes (Mairie d'arrondissement, Hôtel de Ville, ARS, praticiens libéraux, centres de santé, associations) sont donc mobilisés pour parvenir à maintenir une offre de soin la plus accessible possible au centre de Paris.

Le Conseil de quartier souhaite savoir en complément s'il est prévu l'ouverture de nouveaux centres de santé, et si une liste des centres de santé répertoriés à Paris Centre pouvait être transmise.

Quelle est le positionnement de la municipalité concernant les publicités en grande dimension sur les échafaudages et sur leurs éclairages nocturnes qui s'inscrivent dans la pollution visuelle et la pollution lumineuse ?

La mairie de Paris Centre se conforme en tout point au règlement de la publicité dans l'espace public. Les demandes sont instruites par le Service Paysage de la Rue de la Direction de l'Urbanisme.

Elle est très peu favorable dans l'ensemble aux publicités de grandes dimensions, notamment sur les édifices culturels (tout en sachant que cela peut permettre de payer une partie des rénovations). La mairie de Paris Centre est sensible à la pollution lumineuse et signale donc très fréquemment des situations qui ne lui semblent pas conformes au règlement, pour que la Direction de l'Urbanisme envoie un inspecteur sur site pour contrôle.

Des échanges ont lieu entre les membres du Conseil de quartier lesquels s'interrogent sur la réglementation de recouvrement publicitaire des édifices privés comme cela a pu se faire Place des Vosges. Certains conseiller.e.s s'accordent pour dire que ces recouvrements publicitaires ne devraient pas être envisagés de la même manière que ceux installés sur les édifices publics parfois nécessaires pour le financement des rénovations.

Qu'est ce qui est prévu en matière d'éclairage sur la voie publique ? Il y a des endroits non éclairés dans certains secteurs et d'autres sur-éclairés.

L'ensemble des rues de Paris Centre est éclairé selon un degré de luminosité qui répond à des seuils minimaux.

Toutes les données sont accessibles en open data :

[https://opendata.paris.fr/explore/dataset/eclairage-public/map/?disjunctive.lib\\_domain&disjunctive.lib\\_ouvrag&disjunctive.lib\\_regime&disjunctive.nature\\_voi&disjunctive.lib\\_voiedo&disjunctive.materiau\\_s&disjunctive.type\\_suppo&disjunctive.modele\\_lum&disjunctive.lib\\_lumi\\_1&disjunctive.lib\\_lampe\\_f&basemap=jawg.dark&location=12,48.85952,2.34575](https://opendata.paris.fr/explore/dataset/eclairage-public/map/?disjunctive.lib_domain&disjunctive.lib_ouvrag&disjunctive.lib_regime&disjunctive.nature_voi&disjunctive.lib_voiedo&disjunctive.materiau_s&disjunctive.type_suppo&disjunctive.modele_lum&disjunctive.lib_lumi_1&disjunctive.lib_lampe_f&basemap=jawg.dark&location=12,48.85952,2.34575)

Si le Conseil de quartier constate des anomalies, il peut faire remonter ses signalements via l'application Dans ma rue.

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir quelle est la réglementation en vigueur concernant l'éclairage publicitaire ? Quand est-ce que les lumières doivent être éteintes ?

## **Plan Local d'Urbanisme (PLU), vote des propositions portées par le Conseil de quartier :**

Il est rappelé que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) les Conseils de quartier ont la possibilité d'émettre un avis sur les orientations et les actions que la Ville propose de mettre en œuvre. Ils ont la possibilité de proposer des contributions collectivement en remplissant un « cahier d'acteur ».

L'équipe d'animation propose aux conseiller.e.s de s'exprimer en votant sur les propositions à intégrer au cahier d'acteur.

Les propositions suivantes ont été retenues par les membres du Conseil de quartier :

- trame verte : adoption d'une charte des parcs et jardins pour les berges de Seine avec horaires et/ou jours différenciés pour l'usage des pistes dédiées aux mobilités douces,
- réalisation de proportions assez dense de plantation de végétalisation afin d'encourager la biodiversité,
- révision du revêtement général des berges pour qu'il soit mieux adapté et durable,
- valorisation et ouverture du port de l'Arsenal,
- trame bleue : ajout de point d'eau et de fontaines publiques, de voies d'eau et canaux,
- logement : réglementation, propositions de restrictions des locations saisonnières hôtelières (Airbnb), mise en place d'une plateforme de location Ville de Paris,
- transformation du bâti notamment des devantures de boutiques pour limiter les pertitions de chaleur par l'utilisation de matériaux et de systèmes de fermeture mieux adaptés à l'évolution du climat,
- développement des énergies renouvelables type solaire pour les immeubles, toiture,
- analyse des hauteurs d'immeuble pour limiter les différences de niveau des toitures,
- le sport et la santé avec l'implantation d'agrès sportifs,
- la ville du quart d'heure : la destination d'usage avec des collectifs de travail d'habitation sur le modèle de la Garde Républicaine.

### **Questions diverses :**

Quand seront installés les potelets sur le parvis ?

L'organisation d'une réunion publique en présence des services d'Ile-de-France Mobilité avait été proposée lors du Conseil de quartier lors de la dernière réunion, qu'en est-il ?

Il y a un problème de stationnement récurrent depuis plusieurs années rue de l'Arsenal – rue Crillon. La circulation des piétons est dangereuse, les habitants à proximité ont le sentiment d'être engrillagés. Il est demandé qu'une concertation soit organisée avec les personnes qui utilisent de manière privative cet espace qui devrait rester commun.